

Bulletin Communal de Petit-Réderching



édito

Chers concitoyens,

Les travaux de réhabilitation de la mairie ont démarré et les services administratifs se sont installés dans les anciens locaux de la Fermoba pour une durée d'environ un an.

Après de longs débats, nous avons finalement pris la décision de réhabiliter la mairie actuelle. En effet, afin de se conformer aux nouvelles normes de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, le rez-de-chaussée sera dorénavant réservé aux services administratifs de la mairie et au 1^{er} étage, seront aménagés deux logements.

Par ailleurs, les travaux de voirie définitive dans le lotissement Bellevue sont achevés et les différents aménagements paysagers sont en cours de réalisation.

Afin de pouvoir offrir aux générations futures la possibilité de s'établir dans notre commune, nous projetons l'étude du nouveau lotissement À L'ORÉE DES CHAMPS.

Avec l'arrivée des beaux jours, c'est le temps pour nos équipes de terrain d'intervenir sur les espaces extérieurs. Le temps aussi, sous l'impulsion des associations locales, que je tiens à féliciter pour leur engagement, de profiter des fêtes de village. Des temps de convivialité précieux pour le « bien vivre ensemble » que je vous invite bien évidemment à partager.

A l'approche de l'été, je vous souhaite de passer d'agréables vacances et, en attendant, une bonne lecture de ce nouveau bulletin.

SOMMAIRE

Edito

Les délibérations
du Conseil municipal

Infos en bref

Travaux et fleurissement

Rétrospective

Etat Civil 2014

Focus sur...

Le Maire
Armand NEU



RAVALEMENT DE FAÇADES

Dans le cas où le dernier ravalement de façades de votre immeuble ou maison d'habitation a plus de 10 ans, la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche peut vous verser une aide financière à la réalisation de ces travaux. Elle s'élève à 10% du montant TTC des travaux plafonnés à 5 000 € soit une aide maximum de 500 €.

le + infowww.cc-rohrbach.fr**TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE**

Le Tarif de Première Nécessité pour l'électricité (TPN) et le Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel (TSS) concernent les personnes bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), les personnes éligibles à l'Assurance Complémentaire Santé (ACS) et les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 2.175 €.

Aucune démarche n'est nécessaire pour bénéficier de ces tarifs, l'administration fiscale et les organismes d'assurance maladie envoyant directement la liste des bénéficiaires aux fournisseurs d'énergie qui envoient aux bénéficiaires une attestation.

le + info**0.800.333.123 pour le TPN****0.800.333.124 pour le TSS**

appel gratuit depuis un poste fixe

DES INFORMATIONS GRATUITES

Et n'oubliez pas que pour toutes informations concernant la maîtrise de la consommation d'énergie d'un logement, des conseillers *Info→Energie* sont à votre service gratuitement et de manière indépendante.

le + info**Espace Info Energie****Stéphane Bolantin****03.87.13.13.71****Séance du 12 décembre 2014**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie définitive du lotissement *Bellevue*, le conseil a décidé de conclure les avenants d'augmentation pour les entreprises *Colas Est* et *Logo B*.

Le conseil a nommé aux fonctions d'estimateur de dégâts de gibiers rouges Monsieur Denis THÉOBALD, domicilié à Bettviller.

Le conseil a fixé la consistance des deux lots de chasse ainsi que le loyer annuel.

Le conseil autorise le maire à associer la commune à un dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP.

Le conseil a validé la convention d'accueil des collaborateurs occasionnels dans le cadre de la mise en œuvre des activités périscolaires. Cette convention concerne les animateurs bénévoles associatifs ou non qui ont accepté de prendre en charge les enfants sur le temps périscolaire. Dans le même temps, le conseil a validé la prise en charge des frais de déplacement pour ces collaborateurs bénévoles dans le cadre des activités périscolaires et des agents contractuels dans le cadre de formations professionnelles.

Concernant la location des salles communales, le conseil décide qu'il ne sera désormais plus possible de louer les salles communales les 24, 25, 26 décembre et 1er janvier, de facturer la location pour la tenue d'assemblée générale y compris pour les associations locales, lorsque la salle est louée avec la cuisine. Le conseil décide de facturer la location des couverts dans le cas d'une occupation gratuite des salles, d'accorder deux locations gratuites annuelles à l'APE et de mettre gracieusement la salle à disposition des associations organisatrices de la fête de la musique. Enfin, le conseil décide de ne plus prendre en charge, pour les associations locales, les frais de location de salle dans une autre commune.

Le conseil autorise le maire à faire l'acquisition d'un nouveau Tableau Blanc Interactif pour l'école élémentaire pour un montant de 3.719 € et à demander les subventions relatives à cet achat.

Séance du 29 janvier 2015

Monsieur Patrick MARCHAND, chargé de mission *Ville Durable* à la D.D.T., a présenté les enjeux relatifs au projet d'aménagement du nouveau lotissement.

Suite à la séance du conseil du 12.12.2014, la consistance des lots de chasse a été contestée par les deux locataires. Ainsi et suite à la vérification des données envoyées par le S.I.G., le conseil a approuvé la modification des consistances des lots de chasse, en déduisant notamment l'ensemble des surfaces classées en catégories « sol » et « chemin de fer ».

Le conseil soutient une motion présentée par les notaires dans le cadre de *La Loi sur la Croissance et l'Activité*, présentée par Monsieur MACRON.

Le conseil décide d'allouer diverses subventions aux associations locales qui en ont fait la demande et d'accorder une subvention de 200 euros aux *Restos du Cœur*.



Le conseil a décidé de transférer les services administratifs de la mairie dans les locaux de l'ancienne *FERMOBA*, au 1er niveau, pour un loyer mensuel de 700 euros H.T..

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015

Le conseil a voté et arrêté les résultats des Comptes Administratifs 2014 de la commune et des lotissements *Bellevue* et *L'Orée des Champs* tels qu'ils sont reportés dans les tableaux ci-dessous.

CA Commune	Investissement	Fonctionnement
Résultat global	104.781,18 €	152.090,23 €
CA lot. Bellevue	Investissement	Fonctionnement
Résultat global	87.912,20 €	-1.283,59 €
CA lot. Orée des Champs	Investissement	Fonctionnement
Résultat 2014	0,00 €	0,00 €

Le conseil déclare également que les trois comptes de gestion, relatifs aux comptes administratifs présentés ci-dessus, n'appellent aucune réserve ou observation. Il décide, au regard de ces éléments d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement à hauteur de 152.091 euros.

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales directes. Ainsi, comme en 2014, les taux de ces taxes sont :

- 10,53% pour la taxe d'habitation
- 12,31% pour la taxe sur le foncier bâti
- 56,78% pour la taxe sur le foncier non bâti

Le conseil a adopté les budgets primitifs 2015 pour la commune et les deux lotissements.

BP Commune	Investissement	Fonctionnement
Recettes	901.984 €	843.754 €
Dépenses	901.984 €	843.754 €
BP Bellevue	Investissement	Fonctionnement
Recettes	411.284 €	542.056 €
Dépenses	411.284 €	542.056 €
BP Orée des Champs	Investissement	Fonctionnement
Recettes	50.000 €	100.000 €
Dépenses	50.000 €	100.000 €

Le conseil a validé l'acquisition de livres en gros caractères par la bibliothèque municipale pour un montant de 1.500 euros, subventionnée par le Conseil Général.

Le conseil a approuvé le programme 2015 des travaux forestiers dressé par l'O.N.F. pour un montant de 1.560 € H.T..

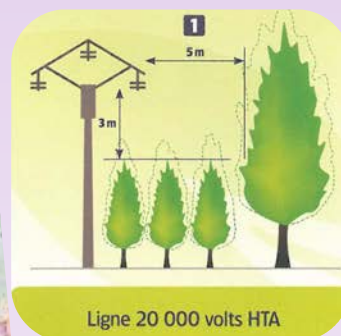
Le conseil a approuvé l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les besoins des services communaux pour un montant estimé de 31.000 € T.T.C., ainsi que l'achat d'une nouvelle piste de danse pour un montant estimé de 12.000 € T.T.C..

INFOS EN BREF

ÉLAGAGE ET COUPE DE BOIS

ERDF élabore chaque année un programme d'élagage pour éviter tout incident et rupture de fourniture d'électricité en cas de chute d'arbre sur les lignes haute et basse tension. Cependant, vous pouvez vous-même procéder à l'élagage des arbres vous appartenant à condition d'en avertir ERDF en adressant une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

Les schémas ci-dessous vous donnent des indications sur les distances d'élagage correspondant à la norme NFC11-201.



Ligne 20 000 volts HTA



Ligne Basse Tension

Centre Appel Dépannage **le + info**
ERDF
09 726 750 57

Concernant les **déchets issus des coupes de bois et taille d'arbustes**, vous pouvez désormais déposer ces déchets trop volumineux sur le site de *La Redoute*, le 1er samedi du mois de 14h à 16h. Ces déchets seront ensuite pris en charge et recyclés par l'entreprise KINDER de Montbronn.

D'autre part, nous vous rappelons que les feux de végétaux sont interdits conformément au Règlement Sanitaire Départemental en vigueur. Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.

LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA COMMUNE

L'année 2015 a déjà été riche en travaux, dont la plupart a été réalisée par les ouvriers communaux.

Dans la rue de Hottviller, vers le Kapellenhof, les fossés ont été curés et un nouvel enrobé a été posé par l'entreprise Colas pour un montant de 48.194 € H.T..



Dans la rue de la Libération, des travaux de réfection de la canalisation d'eau ont été réalisés par le S.E.A.B.. La commune, en partenariat avec le S.E.A.B. a posé un nouvel enrobé. Les travaux de pose d'enrobé, réalisés par l'entreprise Colas, s'élèvent à 4.388 € H.T., pris en charge pour moitié par le S.E.A.B..



Enfin dans le lotissement *Bellevue*, les travaux de voiries définitives sont désormais achevés.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Depuis le 1er mai, les services administratifs de la mairie sont installés dans les anciens locaux de la Fermoba, 9 rue de la Paix. Les travaux devraient durer au moins un an. La réouverture de la mairie au centre de la commune est donc prévue pour l'été 2016.

Les travaux de désamiantage ont commencé dès la mi-mai.

A l'issue des travaux, la mairie sera installée au rez-de-chaussée et deux appartements seront aménagés et loués à l'étage.

RECAPITULATIF TOUS CORPS D'ETAT

N°	Titre du lot	A.	Entreprises retenues	OFFRE DE BASE H.T. €
1	VRD	X	DEHLINGER THOMAS	78 165,08 €
2	DEMOLITION - GROS-OEUVRE	X	Les fils de Beck Ferdinand	50 061,00 €
3	DESAMIANTAGE	X	HANAU	23 890,00 €
4	COUVERTURE - ZINGUERIE	X	C.C.M.	20 250,00 €
5	BARDAGE EXTERIEUR	X	C.C.M.	46 612,90 €
6	RAVALEMENT DE FACADE	X	R.F.P.B.	24 300,04 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	X	F.L.O.N SAS	63 288,05 €
8	MENUISERIES INTERIEURES	X	PFIRSCH Robert et fils	23 981,32 €
9	SERRURERIE	X	EB SERRURERIE METALLERIE	12 099,65 €
10	PLATRERIE - FAUX PLAFOND	X	HEHN FRERES	43 400,00 €
11	CHAUFFAGE GAZ	X	SCHAEFER Nicolas S.A.S	15 000,00 €
12	SANITAIRE	X	SCHAEFER Nicolas S.A.S	19 000,00 €
13	ELECTRICITE - VMC	X	STARCK Electricité	56 000,00 €
14	CHAPE - CARRELAGE	X	PRINZ	30 774,69 €
15	PEINTURE - REVETEMENT MURAL	X	PEINTURE BECKRICH	14 388,63 €
17	MOBILIER		JUNG et FILS	40 000,00 €
Observations :				Total H.T. en EURO 561 211,36 €



LES TRAVAUX PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX



Dans le cimetière communal, les grands thuyas, le long de l'allée centrale, ont été coupés et les murs d'enceinte ont été dégagés de toute végétation.



Dans la cour de l'école, le panneau de basket a été déplacé.

Au complexe socioculturel, la porte séparant le gymnase de la salle socioculturelle a été remise à niveau et dans la cuisine, un nouveau plan de travail en inox a été ajouté.



LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE SE POURSUIT !

Depuis plusieurs semaines, la commune a retrouvé ses couleurs végétales multicolores.

De nombreux plants ainsi que des fleurs aux couleurs chatoyantes ont été achetés par la commune pour contribuer à l'embellissement des rues de notre village. Ainsi, vous les voyez depuis quelques jours « fleurir » dans les diverses jardinières et suspensions soigneusement mises en place par Marc, Nicolas et Serge. Dans quelques semaines, toutes ces plantes auront pris de la vigueur et pourront être admirées de tous.

Toujours soucieuse d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens, la municipalité poursuit les travaux d'embellissement : dernière réalisation, l'agencement des chicanes

dans le lotissement Bellevue. Nicolas, employé communal et Laurence WOTHKÉ, adjointe déléguée au fleurissement, ont imaginé et conçu la réalisation de l'endroit. Des graminées, hostas, rudbeckias, armérias et campanules fluettes s'y épanouissent. « résultat pleinement satisfaisant d'ici 2 ans », souligne Madame WOTHKÉ. D'ici là, les habitants ne manqueront pas d'admirer la beauté des feuillages. D'ores et déjà, merci à tous les habitants qui fleurissent leur jardin, installent des jardinières dont chacun peut profiter en se promenant dans notre village.

Car fleurir, ce n'est pas seulement embellir, c'est aussi accueillir, c'est aussi partager !



INFOS EN BREF

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les membres du conseil municipal et les ouvriers communaux ont entrepris de nettoyer les abords du stade municipal et les entrées du village.

L'an prochain, nous inviterons les associations locales et les élèves des écoles, en préparant au mieux cet événement qui permet à tous de prendre conscience du soin que nous devons apporter aux espaces partagés par respect pour les autres usagers et pour le milieu naturel.



JUMELAGE

En 2015, il n'y aura pas d'échange avec les Charentais.

Nous accueillerons à nouveau nos amis en 2016 et nous en profiterons pour inaugurer avec eux, les nouveaux locaux de la mairie.



JEUX INTERVILLAGES 2015

Après son éclaboussant succès en 2014, la commune participera une fois encore aux JIV.

C'est la commune de Bettviller qui organisera cette année les Jeux Intervillages qui se dérouleront le 2 août 2015. Si vous souhaitez faire partie de l'équipe qui représentera Petit-Réderching, n'hésitez à contacter M. Dominique FINKLER au 06.71.98.40.93



REPAS DES SENIORS

La mairie offre traditionnellement un repas de Noël aux personnes domiciliées dans la commune et âgées de 65 ans ou plus.

En raison des élections régionales qui auront lieu les deux premiers dimanches de décembre, nous avons pris la décision d'organiser ce repas **le dimanche 17 janvier 2016.**

rétrospective

LA SEMAINE DES SENIORS

Comme chaque année, des animations ont été proposées aux personnes de plus de 60 ans.

Cette année, deux conférences ont été programmées sur la sécurité et l'aménagement des logements. Une trentaine de participants a pris part à la marche qui clôture ordinairement cette semaine.



GO RUN FOR FUN

Le vendredi 27 mars 2015, les classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire ont participé à une grande manifestation sportive.

Rassemblés sur le stade de football de Sarralbe, 1.500 élèves des écoles du Pays de Bitche et du Pays de l'Albe et des Lacs ont participé à une belle course à l'initiative du PDG d'Ineos. Cette initiative a pour but d'inciter les enfants à être plus actifs et à pratiquer un sport dès le plus jeune âge. La course à pied est un sport facile d'accès car tout le monde sait et peut courir... avec un peu de bonne volonté. Cette initiative est soutenue par le groupe INEOS et rencontre un beau succès dans tous les pays où est implanté le groupe.



A Sarralbe, les enfants ont parcouru, sous un ciel peu clément, 1 à 2 km selon leur âge. Peu importe la distance et le temps, l'essentiel étant de bouger son corps et de se faire plaisir !



MOSEL'LIRE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES JEUNES LECTEURS

Encore une belle rencontre entre les élèves de l'école maternelle et un auteur de livres pour enfants à la bibliothèque municipale, dans le cadre du concours Mosel'Lire.

Laurence SALAÜN est venue discuter de son nouveau livre A la maison, il y a des règles, qu'elle a co-écrit avec Gilles RAPAPORT. Les élèves de grande section de maternelle de Madame MEYER et les CP de Madame ROCHET ont ainsi pu débattre de la nécessité du respect des règles de vie ! Les enfants ont ensuite inventé de nouvelles règles et les ont traduites en dessin. Une source d'inspiration pour le prochain livre de l'auteur, qui sait ?

SORTIES SCOLAIRES



Dans le cadre du programme d'histoire, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire sont allés visiter le château de Lichtenberg.

Pendant la visite guidée de la forteresse, ils ont découvert les principaux éléments architecturaux du Moyen Age. Ils ont ensuite appliqué leurs nouvelles connaissances de bâtisseurs durant un atelier de construction d'arches romane et gothique.

Les élèves du CE2/CM1 de la classe de Mme KRACKENBERGER ont eux, été sensibilisés à la faune et à la flore présentes dans l'enceinte du château. Ils ont visité l'exposition permanente *Archives de grès* et découvert, d'une part, des fossiles trouvés dans le grès des Vosges du Nord et, d'autre part, les paysages de Lichtenberg aux différentes périodes de la Préhistoire.

Quant aux élèves du CM1/CM2 de M. Burgun, ils se sont essayés à l'écriture gothique à l'aide d'une plume d'oiseau.

Au terme de cette journée bien remplie, les enfants sont rentrés ravis et ont continué à exploiter les divers aspects de cette sortie en classe.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 se sont rendus à La Grange aux Paysages de Lorentzen, dans le cadre du « Festival des paysages ».



A travers champs et prairies, ils ont suivi les indices et les traces des animaux comme la corneille, le renard ou le campagnol.

Ils ont également assisté à un conte culinaire intitulé *Les Pieds dans l'Plat*. Une journée riche en découvertes pour ces détectives d'un jour.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMENT ÇA MARCHE ?

La commune de Petit-Réderching propose depuis plusieurs années maintenant un service d'accueil périscolaire qui s'est étoffé l'an dernier avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les services périscolaires proposés comprennent l'accueil durant la pause méridienne avec une restauration, des petites animations et l'accueil différencié entre les enfants des écoles maternelle et élémentaire les lundis et jeudis de 15h15 à 16h45, en partenariat avec la Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Les élèves utilisant déjà le service périscolaire recevront, durant la première quinzaine du mois de juillet, les fiches d'inscription pré-remplies, valables pour tous les services périscolaires. Il est conseillé de déposer un dossier afin que votre enfant puisse être pris en charge en cas d'imprévu. Des dossiers vierges seront disponibles à la mairie à partir du 10 juillet 2015.

Le règlement d'utilisation des services est disponible sur le site internet de la commune. Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

Un service de transport scolaire est mis en place pour permettre aux enfants des quartiers les plus reculés de se rendre à l'école. Pour la prochaine rentrée, les modalités de fonctionnement de ce service ne sont pas encore définies. Un questionnaire a été remis aux parents des élèves scolarisés dans la commune. Après analyse des attentes et besoins des familles, nous prendrons la décision de maintenir le service dans l'état actuel (avec 2 rotations par jour) ou de revenir à l'ancien système (avec 4 rotations par jour).

Pour la rentrée 2015, nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'accès à ces services en simplifiant les modes de réservation et de paiement. La complexité de la législation en matière comptable nous impose cependant une grande prudence avant toute modification.

**Les dossiers d'inscription pourront être déposés
jusqu'au 24 août 2015 à la mairie**

La municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont assuré l'animation d'une activité périscolaire et qui ont donné de leur temps pour transmettre à vos enfants leurs savoir-faire.



LOTISSEMENT BELLEVUE

ZONE 30

Les travaux de voirie définitive sont désormais terminés dans le lotissement *Bellevue*. Pour garantir la sécurité, des chicanes ont été installées dans la rue du Château d'Eau afin de limiter la vitesse de tous les véhicules.

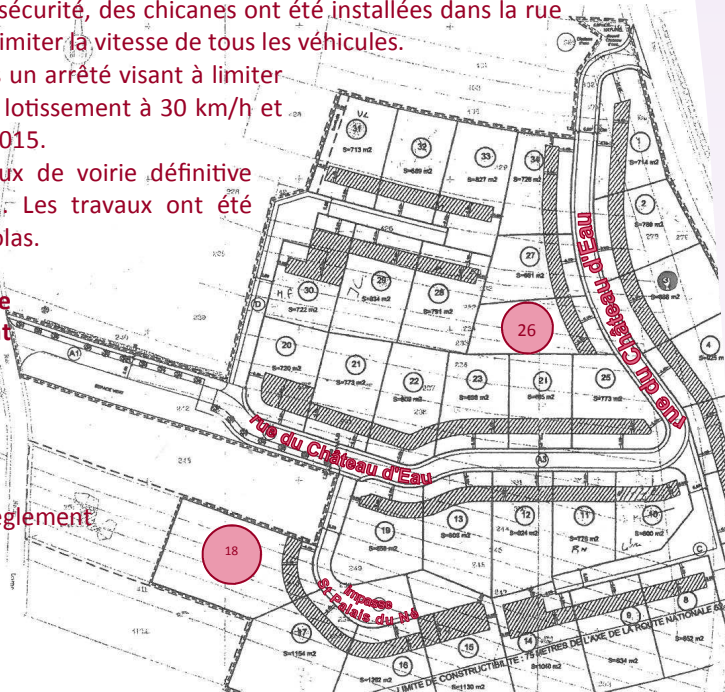
Le maire a également pris un arrêté visant à limiter la circulation dans tout le lotissement à 30 km/h et ce à compter du 1er mai 2015.

Le coût global des travaux de voirie définitive s'élève à 288.508 € H.T. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas.

**Il reste 2 terrains à vendre
dans le lotissement
Bellevue.**

Il s'agit des terrains
n°18 de 1.368 m²
n°26 de 785 m².

Vous pouvez obtenir le règlement
du lotissement à la mairie.



état-civil 2014

LES NAISSANCES

Baptiste DANNENHOFFER	19.01.2014
Lola BETSCH	27.01.2014
Emre TEMIR	01.02.2014
Pauline MATHIS	13.03.2014
Robin TRAKSEL	31.03.2014
Manon ESCHENBRENNER	10.06.2014
Louis AZNAR	13.06.2014
Loan HESS	25.06.2014
Eva HUTHER	25.07.2014
Théo HUVER	09.08.2014
Adam SCHEIDLER	23.08.2014
Marlon MATHIS	01.09.2014
Nino MEGEL	04.10.2014
Nolan WOLF	14.10.2014
Léo BACHMANN	20.12.2014
Rumeysa TEMIR	29.12.2014

LES MARIAGES

Claudine ZINS & Joël Mathis	30.08.2014
Lucie CORDARY & François RIMLINGER	06.09.2014
Christelle TEMECH & Marcel KONRATH	20.09.2014

LES DÉCÈS

Edmond MARDINE	82 ans	12.01.2014
Robert SPRUNCK	79 ans	09.03.2014
Vincent MEGEL	87 ans	10.08.2014
Jean LEMOT	55 ans	22.08.2014
Sophie MEYER	29 ans	05.09.2014
Anna ZÜRCHER épouse FODE	77 ans	12.09.2014
Marie Antoinette FIERLING veuve LANG	74 ans	22.09.2014
Louis DIERINCK	70 ans	14.10.2014
Alain LAZARD	43 ans	28.10.2014
Denis FATH	79 ans	09.11.2014
Cécile SIEBERT épouse NEU	85 ans	16.11.2014
Marie NEU veuve MEHLINGER	70 ans	10.12.2014

Les amateurs de football sont particulièrement gâtés dans notre commune : en effet deux clubs de foot coexistent. L'un s'occupe de promouvoir ce sport chez les plus jeunes, l'autre se tourne vers les adultes. Explications avec Vincent ISEL, responsable Jeunes de l'Entente du Pays de Bitche 2011 (EPB 2011) et Lucien KREMER, président de l'Entente Petit-Réderching Siersthal (EPRS).

La Rédaction : Dans la commune, les jeunes et les moins jeunes fans de foot, ne sont pas gérés par le même club. Quelle est l'origine de ce partage entre L'Entente Petit-Réderching Siersthal qui regroupe les adultes et l'Entente du Pays de Bitche 2011 qui s'occupe des jeunes.

Lucien KREMER : Pendant longtemps le football a été l'un des seuls loisirs sportifs proposés aux jeunes. Avec la multiplication des activités sportives et culturelles, nos effectifs ont baissé et ne nous permettaient plus de constituer une équipe dans chaque catégorie.

Vincent ISEL : L'EPB 2011 regroupe tous les jeunes footballeurs de 4 à 18 ans, des communes de Petit-Réderching, Siersthal, Rohrbach-lès-Bitche et Bining. Ce regroupement nous permet de constituer des équipes complètes. Après 18 ans, les licenciés rejoignent l'EPRS.

La Rédaction : Quels sont les effectifs de vos clubs ?

Vincent ISEL : L'EPB2011 regroupe plus de 140 jeunes encadrés par 22 éducateurs.

Lucien KREMER : L'EPRS compte deux équipes séniors et 35 licenciés.

La Rédaction : Où et quand vous entraînez-vous ?

Vincent ISEL : Les entraînements sont répartis dans les différentes communes, en fonction de l'âge des enfants.

Lucien KREMER : Les entraînements ont lieu à

Petit-Réderching le mardi et le jeudi à 19h. En revanche les matchs se déroulent à Siersthal pour l'équipe A et à Petit-Réderching pour l'équipe B.

La Rédaction : Quelles sont les conditions pour intégrer un club de foot ?

Lucien KREMER : Nous demandons à nos membres de s'investir pleinement dans la vie du club tant au niveau des entraînements que de l'éducation des jeunes, l'arbitrage, la direction et les différentes manifestations que nous organisons tout au long de l'année. Bien entendu, les joueurs doivent avoir l'esprit d'équipe, accepter la concurrence et être fiers de représenter leur commune.

Vincent ISEL : Pour les enfants, il n'y a pas d'exigence particulière. Il faut acquitter le montant de la licence, produire un certificat médical et bien entendu aimer le football et faire preuve de l'esprit d'équipe.

La Rédaction : En dehors des entraînements, vos clubs organisent-ils des manifestations particulières ?

Vincent ISEL : Le club en est à ses débuts. Pour le moment nous organisons essentiellement des manifestations sportives. Nous avons accueilli jusqu'à 26 équipes de jeunes de 5 à 8

ans, provenant de communes voisines et de la proche Alsace, le 20 juin dernier à Siersthal.

Lucien KREMER : En dehors des manifestations sportives, nous organisons des soirées à thème dont la soirée pizza-flammes, la Kirb et notre fameuse soirée autrichienne (qui se fera cette année l'après-midi). Ces manifestations constituent une part non négligeable des recettes du club et nous permettent de boucler notre budget.

POUR CONTACTER LES CLUBS :

ENTENTE PETIT-RÉDERCHING SIERSTHAL

Lucien KREMER
(PRÉSIDENT)

Pour rencontrer les dirigeants, vous pouvez venir lors d'un match le dimanche matin ou lors de l'entraînement

ENTENTE DU PAYS DE BITCHE 2011

Vincent ISEL
(PRÉSIDENT)

06.49.43.79.96
contact@ententedupaysdebitche2011.fr

agenda

Mercredi 19 août 2015
à la salle socioculturelle

Collecte de sang
de 14h30 à 18h30

Dimanche 6 septembre 2015
à la salle socioculturelle

Puces des Couturières
organisées par l'association
Patch Plaisir
de 9h00 à 18h00

12 et 13 septembre 2015
à la salle socioculturelle

Bourse aux vêtements
organisée par l'APE

19 et 20 septembre 2015
sur le parvis de la salle socioculturelle
Fête patronale

Samedi 19 septembre 2015
à la salle socioculturelle

Soirée Pizza/Flamm
organisée par l'EPRS
à partir de 19h

Dimanche 20 septembre 2015
à la salle socioculturelle

Thé dansant avec Marley Brown
organisée par l'EPRS
à partir de 15h

Dimanche 4 octobre 2015
à la salle socioculturelle

Exposition avicole

Samedi 10 octobre 2015
à la salle socioculturelle

Dîner dansant
organisé par l'APE

Dimanche 18 octobre 2015
à la salle socioculturelle

Concert des Mandolinéros

Lundi 26 octobre 2015
à la salle socioculturelle

Collecte de sang
de 14h30 à 18h30

Vendredi 30 octobre 2015
à la salle socioculturelle

Soirée Halloween
organisée par l'APE

Samedi 7 novembre 2015
à la salle socioculturelle

Dîner dansant
organisé par le Pétaque Club

Dimanche 15 novembre 2015
Commémoration de la signature de l'Armistice de 1945

Dimanche 29 novembre 2015
à la salle socioculturelle

Après-midi autrichienne avec Die Pfundskerle
organisée par l'EPRS
à partir de midi (sur réservation)

Dimanche 6 décembre 2015
au foyer des associations

1er tour des **Elections Régionales**
de 8h à 18h

à la salle socioculturelle
Fête de la Saint-Nicolas

Dimanche 13 décembre 2015
au foyer des associations

2nd tour des **Elections Régionales**
de 8h à 18h

Dimanche 17 janvier 2016
à la salle socioculturelle

Repas des séniors
offert par la commune

Journal édité par la
Mairie de Petit-Réderching
à 750 exemplaires

Mairie de Petit-Réderching
9 rue de la Paix
57410 Petit-Réderching

Directeur de la publication
Armand NEU

03.87.09.80.78

mairie.petitrededching@gmail.com

Réalisation
Mairie de Petit-Réderching

http://www.petit-rederching.fr

Crédit photo
Mairie de Petit-Réderching
et Gilbert Fogel

Lundi - mardi - Jeudi - vendredi
8h00-12h00
Mardi : 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-16h30

Impression
Imprimerie Sarregueminoise